



## LETTRE OUVERTE AUX CANDIDATES ET CANDIDATS AUX ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

### Améliorer l'accès aux soins en mobilisant l'ostéopathie

Alors que l'accès aux soins s'impose comme un enjeu sanitaire, de cohésion sociale et d'égalité des chances, l'Unité pour l'Ostéopathie (UPO)<sup>1</sup> propose d'**intégrer les ostéopathes à notre système de santé pour libérer du temps médical**. En outre, l'intervention des ostéopathes, rompus à une approche préventive, permettra de franchir une étape décisive dans un domaine où notre pays peine à progresser. Philippe Sterlingot, président de l'UPO invite les futurs parlementaires et le prochain gouvernement à se mobiliser dans ce sens.

### Profiter d'un maillage territorial dense et opérationnel de professionnels qualifiés

Un récent sondage montre que le recours à l'ostéopathie a progressé de cinq points en cinq ans, passant de 48 % à 53 % des Français ayant consulté un ostéopathe. Selon l'IGAS, la France se singularise par **une démographie très dynamique** des ostéopathes, ce qui la place au premier rang mondial en termes de densité. Aujourd'hui, on compte 40 praticiens pour 100 000 habitants dans notre pays contre 8/100 000 en Allemagne et au Royaume-Uni. Ce maillage constitue **une force inexploitée**, particulièrement dans **les zones sous-médicalisées**.

### Ouvrir l'hôpital et les structures pluriprofessionnelles aux ostéopathes

Pour libérer du temps médical, les ostéopathes proposent d'**élargir l'accès aux soins ostéopathiques en ville comme à l'hôpital**. L'intégration des ostéopathes dans les équipes médicales des hôpitaux et des maisons de santé pluriprofessionnelles permettrait à la médecine ostéopathique de déployer son potentiel thérapeutique au service de l'amélioration de l'état de santé des Français. Aujourd'hui, neuf Français sur dix plébiscitent cette solution, simple et facile à mettre en œuvre.

### Sécuriser l'avenir par un contrôle renforcé de la qualité de la formation et des pratiques professionnelles

L'UPO propose de garantir le **contrôle de la qualité** de la formation en cinq ans des ostéopathes et de diversifier durablement leurs modalités d'exercice professionnel. Pour cela, il convient d'ouvrir de **nouvelles perspectives** à la profession en établissant des liens avec l'université et en développant la recherche en ostéopathie dans une démarche d'innovation. Enfin, la création d'une **autorité publique indépendante** s'impose pour réguler la profession dans l'intérêt des patients.

Pour en savoir plus : <https://www.upo-federation-osteopathie.fr/>

Contact : Philippe Sterlingot, président de l'UPO, Tél. 06 60 51 32 41

---

<sup>1</sup> L'UPO est une fédération qui réunit le principal syndicat de la profession (SFDO), le syndicat national des ostéopathes du sport (SNOS), la fédération des étudiants en ostéopathie (FEDEO), la fédération nationale de l'enseignement supérieur en ostéopathie (FNESO) ainsi que la société européenne de recherche en ostéopathie périnatale et pédiatrique.